

# Le p'tit journal

Année 2024

Numéro 1

1<sup>er</sup> février

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Prenez note que le bureau  
municipal sera fermé le lundi  
1<sup>er</sup> avril prochain en raison du  
congé de Pâques.

L'Isle-  
Verte



Mentions de provenance: Jean-Pierre Sylvestre et Nicolas Gagnon



## BABILLARD D'INFORMATION



### RAPPEL - DATE DE TOMBÉE

La date de tombée pour le prochain journal municipal est le:

**Vendredi 15 mars, 17 h**

Tout texte reçu après cette date **ne sera pas** publié dans le journal qui sortira le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Merci de bien vouloir nous transmettre le tout par courriel, à [reception@lisle-verte.ca](mailto:reception@lisle-verte.ca), **en format Word**.

### TERRAIN DE JEU HIVERNAL

Du 4 au 8 mars 2024  
(semaine de relâche scolaire)

Inscriptions en ligne  
**du 1<sup>er</sup> au 8 février**

Tous les détails en page 11.



### RAPPEL - CABANES A PÊCHE

Afin d'entreposer leur cabane sur le terrain de la Municipalité, tous les propriétaires de cabane à pêche, en plus d'obtenir une plaque numérotée, **doivent** maintenant signer une **décharge de responsabilité** et fournir une **preuve d'assurance habitation**. Vous devez remplir le formulaire de décharge et fournir les documents demandés en vous présentant directement au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Les propriétaires de cabanes n'ayant pas obtempéré à ces conditions au **1<sup>er</sup> avril 2024** verront leur cabane saisie par la Municipalité et retirée du terrain à l'été 2024.



**BABILLARD D'INFORMATION****PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL****13 février 2024****12 mars 2024**

Les séances ont lieu au Pavillon de l'amitié (140, rue Saint-Jean-Baptiste) à compter de 20 h.

**COMPTE DE TAXES 2024**

Votre compte de taxes vous sera transmis par la poste d'ici la fin du mois de février.

- S'il y a eu **modification de votre adresse de correspondance** au cours de la dernière année, veuillez nous en aviser le plus rapidement possible afin que la documentation soit acheminée au bon endroit;
- Pour les contribuables ayant un créancier s'occupant de la gestion des paiements de leur compte de taxes (annuelles et/ou complémentaires), nous vous rappelons qu'il est de **votre responsabilité de transmettre les comptes de taxes à votre créancier.**

**RELEVÉS DE COMPTE**

Un relevé de compte est envoyé la semaine précédant chaque échéance de taxes à tout citoyen présentant un **retard de paiement de 5,00 \$ ou plus.** Nous vous invitons à nous contacter lors de la réception d'un relevé de compte afin de régulariser votre solde et ainsi éviter l'accumulation de frais de retard (intérêts et pénalités).



## **Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte**

### **Prévisions budgétaires 2024**

**Mardi 12 décembre 2023, à 19 h**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt et présentation des prévisions budgétaires de l'année 2024
5. Période de questions
6. Adoption des prévisions budgétaire de l'année 2024
7. Clôture et levée de la séance



## **Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte**

### **Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**

**Mardi 12 décembre 2023, à 19 h 30**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt et présentation du plan triennal d'immobilisations des années 2024-2025-2026
5. Période de questions
6. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 pour la Municipalité de L'Isle-Verte
7. Clôture et levée de la séance





**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte**

**Mardi 12 décembre 2023, à 20 h**

**ORDRE DU JOUR**

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2. Approbation du procès-verbal**

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023

**3. Administration générale**

3.1 RATIFICATION ET APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

3.2 DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS

3.3 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MADAME SUZANNE MARQUIS, CONSEILLÈRE AU SIÈGE NUMÉRO 5

3.4 ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE

3.5 DEMANDE D'AUTORISATION POUR PASSAGE DE VÉLO ALDO DESCHÊNES 2024

3.6 DÉSISTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

3.7 LIBÉRATION DES RETENUES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU 3E RANG EST

3.8 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE POUR L'ANNÉE 2024

3.9 ADOPTION DU TAUX D'INDEXATION APPLICABLE À LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

3.10 ACHAT D'ENSEIGNES POUR LES ENTRÉES MUNICIPALES EST ET OUEST

3.11 APPUI À LA CANDIDATURE DE M. DANIEL GAGNON DANS SA DEMANDE D'ADMISSION AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC EN 2024

3.12 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-201 - TAUX DE TAXATION ET TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

3.13 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRISE SERVICES SANITAIRES A. DESCHÊNES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DE LA RÉCUPÉRATION POUR L'ANNÉE 2024

3.14 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRISE SERVICES SANITAIRES A. DESCHÊNES POUR LA COLLECTE DES CONTENEURS COMMERCIAUX POUR L'ANNÉE 2024

3.15 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-202 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET SES ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT DE 433 073\$ POUR POURVOIR AUX DÉPENSES RELATIVES À SON ACQUISITION

3.16 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

**4. Première période de questions**



## **5. Voirie municipale – eau potable et eau usée**

## **6. Loisirs, culture et vie communautaire**

6.1 ACHAT D'UNE TENTE PROMOTIONNELLE À L'EFFIGIE DE LA MUNICIPALITÉ

6.2 EMBAUCHE DE LUKA CÔTÉ AU POSTE DE SURVEILLANT DU CHALET DE SERVICE ET PRÉPOSÉ AUX LOCATIONS

6.3 EMBAUCHE DE JÉRÉMY LAGACÉ AU POSTE DE SURVEILLANT DU CHALET DE SERVICE ET PRÉPOSÉ AUX LOCATIONS

6.4 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

6.5 EMBAUCHE DE MME LYNDIA CLOUTIER POUR OFFRIR LE COURS DE VIACTIVE

6.6 AUTORISATION AUX ORGANISATEURS DU TOURNOI DE HOCKEY EXTÉRIEUR SAMUEL-CÔTÉ, ÉDITION 2023-2024, D'UTILISER LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

6.7 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2023 DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

## **7. Urbanisme**

7.1 RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME POUR L'ANNÉE 2024

## **8. Incendie, sécurité publique et sécurité civile**

## **9. Affaires nouvelles**

## **10. Deuxième période de questions**

## **11. Clôture et levée de la séance**



## **Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte**

**Mardi 9 janvier 2024, à 20 h**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **2. Approbation du procès-verbal**

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 AYANT EU LIEU LE 12 DÉCEMBRE 2023

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025- 2026 AYANT EU LIEU LE 12 DÉCEMBRE 2023



### **3. Administration générale**

- 3.1 RATIFICATION ET APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER
- 3.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
- 3.3 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, À PARTICIPER AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
- 3.4 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
- 3.5 NOMINATION DES ÉLUS AU SEIN DE DIVERS COMITÉS DE TRAVAIL ET COMITÉS
- 3.6 ATTESTATION INDIQUANT QUE L'AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) A ÉTÉ UTILISÉE CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU VOLET « ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL »
- 3.7 AFFECTATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES DE LA FONCTION HYGIÈNE DU MILIEU ET DES ACTIVITÉS EAU ET ÉGOUT À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT RÉSERVÉ « EAU »
- 3.8 AFFECTATION D'UN MONTANT DE 568 823,00 \$ PROVENANT DE LA REDDITION DE COMPTE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014- 2018 AU PRÊT SUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
- 3.9 APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES À L'ENTENTE PORTANT SUR LA COUR MUNICIPALE LOCALE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
- 3.10 DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2024 POUR LE CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE L'ISLE-VERTE (CRIV)
- 3.11 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2024-202 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET SES ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT DE 433 073,00 \$ POUR POURVOIR AUX DÉPENSES RELATIVES À SON ACQUISITION
- 3.12 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-201 - RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2024

### **4. Première période de questions**

### **5. Voirie municipale – eau potable et eau usée**

- 5.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENT – GROUPE DE SURPRESSEUR NUMÉRO 1 POUR LES ÉTANGS AÉRÉS
- 5.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT – PORTES DE GARAGE POUR LE GARAGE MUNICIPAL
- 5.3 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES C-08-2024 POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT AVEC ÉQUIPEMENTS, NEUFS ET NÉGOCIATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRISE LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC

### **6. Loisirs, culture et vie communautaire**

### **7. Urbanisme**

### **8. Incendie, sécurité publique et sécurité civile**

### **9. Affaires nouvelles**

### **10. Deuxième période de questions**

### **11. Clôture et levée de la séance**

**Pour consulter les procès-verbaux,  
rendez-vous directement au bureau  
municipal sur les heures d'ouverture ou  
sur le site Web de la Municipalité en  
cliquant sur le lien suivant:**  
[Procès-verbaux](#)



## BUDGET 2024 ET PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Le budget pour l'année financière 2024 ainsi que le plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 ont été adoptés le 12 décembre dernier lors de séances extraordinaires du conseil municipal. Voici donc une vue d'ensemble du budget 2024 (dépenses et des recettes) suivie des dépenses anticipées et des sources de financements pour les trois prochaines années.

Pour consulter le programme détaillé du plan triennal d'immobilisation, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité dans la section *Affaires municipales*, onglet *Finances et taxation* → *Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026* ou cliquez sur le lien suivant: [PTI 2024-2025-2026](#).

| <b>DÉPENSES</b>                             |                        |
|---------------------------------------------|------------------------|
| Administration générale                     | 483 375,00 \$          |
| Sécurité publique                           | 287 411,00 \$          |
| Transport routier                           | 919 273,00 \$          |
| Hygiène du milieu                           | 567 359,00 \$          |
| Aménagement, urbanisme et développement     | 163 296,00 \$          |
| Loisirs et culture                          | 276 441,00 \$          |
| Frais de financement                        | 613 626,00 \$          |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS</b>      | <b>3 310 781,00 \$</b> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS (selon PTI)     |                        |
| Abri d'abrasif                              | 93 750,00 \$           |
| Soufflante                                  | 30 000,00 \$           |
| Fond voirie                                 | 28 000,00 \$           |
| Projet d'affichage                          | 25 000,00 \$           |
| PIIRL (ingénierie)                          | 75 000,00 \$           |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS</b> | <b>251 750,00 \$</b>   |
| AFFECTATIONS                                |                        |
| Surplus accumulé affecté                    | 30 000,00 \$           |
| Surplus accumulé non affecté                | 168 750,00 \$          |
| <b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>               | <b>198 750,00 \$</b>   |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION ET</b>    | <b>3 363 781,00 \$</b> |





**RECETTES****RECETTES BASÉES SUR LES TAUX DE TAXATION**

|                                             |                 |
|---------------------------------------------|-----------------|
| Taxe foncière générale                      | 1 593 291,00 \$ |
| Taxe foncière spéciale aqueduc - réservoir  | 2 948,00 \$     |
| Taxe foncière spéciale aqueduc - honoraires | 7 241,00 \$     |
| Taxe foncière spéciale aqueduc - usine      | 26 532,00 \$    |
| Taxe foncière spéciale pluvial              | 13 957,00 \$    |
| Taxe foncière spéciale - camion de voirie   | 57 468,00 \$    |
| Taxe foncière spéciale rivière              | 5 585,00 \$     |
| Taxe foncière spéciale - camion-citerne     | 30 120,00 \$    |

|                                           |                        |
|-------------------------------------------|------------------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES TAXES FONCIÈRES</b> | <b>1 737 142,00 \$</b> |
|-------------------------------------------|------------------------|

**RECETTES SPÉCIFIQUES**

|                                                                  |               |
|------------------------------------------------------------------|---------------|
| Compensation pour services municipaux                            | 698 389,00 \$ |
| Recettes imposition des droits, amendes et pénalités et intérêts | 57 334,00 \$  |
| Transferts                                                       | 606 557,00 \$ |
| Palements tenant lieu de taxes                                   | 71 500,00 \$  |
| Services rendus                                                  | 45 600,00 \$  |
| Autres revenus                                                   | 147 259,00 \$ |

|                                       |                        |
|---------------------------------------|------------------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES</b> | <b>1 626 639,00 \$</b> |
|---------------------------------------|------------------------|

|                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES</b> | <b>3 363 781,00 \$</b> |
|---------------------------|------------------------|

**Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**

| <b>ANNÉE</b>                               | <b>TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES</b> |
|--------------------------------------------|--------------------------------------|
| 2024                                       | 1 477 750 \$                         |
| 2025                                       | 8 233 922 \$                         |
| 2026                                       | 403 750 \$                           |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>10 115 422 \$</b>                 |

**SOURCES DE FINANCEMENT**

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Emprunt à long terme         | 2 524 994 \$ |
| Subventions gouvernementales | 7 179 908 \$ |
| Recettes de taxes            | 168 750 \$   |
| Surplus affecté              | 88 020 \$    |
| Surplus non affecté          | 153 750 \$   |

|                                         |                      |
|-----------------------------------------|----------------------|
| <b>TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT</b> | <b>10 115 422 \$</b> |
|-----------------------------------------|----------------------|

## TAXATION 2024 - RAPPELS CONCERNANT LES PAIEMENTS

Tout compte excédant une valeur de 300 \$ est admissible à des conditions de paiement en 6 versements égaux. De plus, tous ceux qui désirent payer l'entièreté de leur compte **dans les 10 jours ouvrables suivant l'envoi des comptes de taxes** bénéficieront **d'un escompte de 3 %**. Le montant payable sera indiqué sur votre compte de taxes.

**Prenez note que pour tout paiement reçu après 17 h à la date limite du versement unique, l'escompte ne sera pas accordé, et ce, même si le chèque est fait en date de l'échéance.**

Si vous souhaitez faire votre paiement par institution financière, nous vous suggérons fortement d'ajouter la Municipalité de L'Isle-Verte comme fournisseur et d'effectuer votre paiement **quelques jours à l'avance pour éviter les délais de traitement** et ainsi perdre la possibilité d'obtenir l'escompte.

| MODES DE PAIEMENT DISPONIBLES - TAXES MUNICIPALES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PAR INSTITUTION FINANCIÈRE - INTERNET</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <i>Accès D - Desjardins</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| En cherchant le fournisseur « Municipalité de L'Isle-Verte – Taxes ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <i>Banque Nationale</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| En cherchant le fournisseur « Municipalité de L'Isle-Verte ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <i>Banque de Montréal (BMO)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| En cherchant le fournisseur « Municipalité de L'Isle-Verte ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Le numéro de référence demandé est votre matricule (10 chiffres)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Prélèvement fait automatiquement en fonction des échéances du compte de taxes annuelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| En complétant le formulaire d'adhésion disponible sur le site Web (Section <i>Espace citoyen</i> , onglet Paiement des taxes) ou directement au bureau municipal. À retenir:                                                                                                                                                                                               |
| ⇒ Vous devez joindre un spécimen de chèque au formulaire;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ⇒ Vous devez nous faire parvenir le tout par la poste à l'adresse indiquée sur le formulaire ou par courriel à <a href="mailto:reception@lisle-verte.ca">reception@lisle-verte.ca</a> au moins 10 jours précédant une date d'échéance;                                                                                                                                     |
| ⇒ Il est possible d'adhérer à ce mode de paiement même si une ou des échéances sont passées;                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ⇒ Vous n'avez pas à transmettre un nouveau formulaire chaque année, votre adhésion demeure en vigueur jusqu'à la réception d'un formulaire d'annulation de votre adhésion.                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ce mode de paiement s'applique seulement au compte de taxes annuelles.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>AU GUICHET AUTOMATIQUE OU AU COMPTOIR</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Au comptoir :<br>Mentionnez «SIPC 1923».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>PAR CHÈQUE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| En déposant votre chèque* libellé au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte dans la boîte à dépôt située dans la porte avant du bureau municipal.<br><b>N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de matricule sur votre chèque (le numéro se trouve en haut à droite du compte de taxes).</b><br><i>*Il est possible de faire des chèques postdatés pour l'année entière.</i> |
| <b>EN ESPÈCE OU PAR CARTE DE DÉBIT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| En vous présentant au bureau municipal sur nos heures d'ouverture.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |



## COURS ET ACTIVITÉS

### Badminton (avec possibilité de Pickleball)

Jeudi, de 19 h à 20 h

Du 11 janvier au 25 avril 2024

Au gymnase de l'école Moisson-d'Arts

Gratuit, aucune inscription requise

### Viactive

Jeudi, de 10 h à 11 h

Du 25 janvier au 28 mars 2024

À la Villa Rose des Vents

Gratuit

Inscription auprès de Lynda Cloutier (418 866-0075)

### Cafés-Ludo

Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> jeudi du mois, de 13 h 30 à 16 h

(1<sup>er</sup> et 15 février, 7 et 21 mars, 4 et 18 avril,

2 et 16 mai, 6 juin 2024)

À la Villa Rose des Vents

Gratuit, aucune inscription requise

### Dîners communautaires

Le 3<sup>e</sup> mercredi du mois, à 12 h

(21 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin)

Au Pavillon de l'amitié

15 \$ par personne

Inscription auprès d'Aline Bourgoïn (418 898-4063)

### Bouger et socialiser

Lundi et mercredi, à partir de 13 h 30

Au Pavillon de l'amitié

Information auprès de Maurice Dumas (418 898-3637)

### Bingo

Mardi, à partir de 13 h 30

À la Villa Rose des Vents

Information auprès de Nancy Dumont (418 898-2152)

### Tai-chi

Mardi de 13 h 30 à 14 h 30

Au Pavillon de l'amitié

5 \$ par séance

Inscription auprès de Gilles Guay (418 898-2242)

### Danse en ligne

Vendredi de 13 h 30 à 14 h 30

Au Pavillon de l'amitié

7 \$ par séance

Inscription auprès de Claudette Pelletier  
(418 898-2509)



## TERRAIN DE JEU HIVERNAL

La Municipalité de L'Isle-Verte souhaite répondre au besoin exprimé par les parents en offrant un service de garde aux enfants de 5 à 12 ans pendant la semaine de relâche scolaire qui se tiendra du **4 au 8 mars 2024**. Ce service sera offert du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 30. Le coût est de 25 \$/jour par enfant ou 80 \$/semaine par enfant. Les places sont limitées et seront accordées en fonction du premier arrivé, premier servi (en priorisant les familles de L'Isle-Verte).

### **La période d'inscriptions débutera le jeudi 1<sup>er</sup> février à 9 h et prendra fin le 8 février à la même heure.**

Le formulaire d'inscription en ligne sera accessible sur la page Facebook « Municipalité de L'Isle-Verte » ainsi que sur le site Internet de la Municipalité dans la section *Loisirs et vie communautaire*, onglet *Activités de loisirs*. Les parents qui auront inscrit leur(s) enfant(s) seront informés de la suite par courriel dans la semaine du 12 février. \*\*\* **À noter que l'offre de ce service est conditionnelle à ce qu'il y ait suffisamment d'inscriptions.** \*\*\*



## MOTONEIGES - INTERDICTION DE CIRCULER DANS LES RUES

C'est le retour des activités hivernales! Avec la neige tombée dans les dernières semaines, plusieurs se réjouissent d'enfin pouvoir sortir leur motoneige. Même si cela peut sembler tentant, tout spécialement lors d'une tempête, nous vous rappelons qu'il est **strictement interdit** de circuler en motoneige dans les rues de la municipalité ou dans les parcs. En effet, selon la loi:



« Il est **interdit de circuler sur les chemins publics**, sauf dans de rares exceptions prévues par la loi. On peut traverser un chemin public ou y circuler **seulement si une signalisation routière permet de le faire**. » ([SAAQ](#))

Si vous êtes témoins de conduites contrevenant à la loi et pouvant s'avérer dangereuses pour la sécurité des citoyens, n'hésitez pas à contacter la Sûreté du Québec.

## PISTE DE SKI DE FOND

La piste de ski de fond «**La Barlette**» est ouverte depuis le 20 janvier dernier! Cette piste d'une distance d'environ quatre kilomètres, située sur une partie de la route Verte, est accessible à partir de la voie de desserte Nord, sur le chemin du Coteau-du-Tuf. Les voitures peuvent être stationnées le long de cette route.

Prenez note que le sentier est en accès libre, il n'y a donc pas de chalet de service, de toilettes ou de prêt d'équipement sur place. De plus, **les motoneiges sont strictement interdites sur la piste de ski de fond**. Nous comptons sur votre collaboration pour respecter la signalisation en vigueur.



## DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

Le Défi château de neige s'adresse à l'ensemble de la population québécoise et a pour but de vous faire bouger tout en profitant du grand air hivernal. Pour participer, il vous suffit de construire un château de neige, de le prendre en photo et de compléter votre inscription sur le site <https://defichateaudeneige.ca>. Des prix de participation seront offerts parmi ceux et celles qui auront inscrit leur château entre le 8 janvier et le 12 mars 2024. C'est un concours parfait pour passer du temps de qualité à l'extérieur en famille ou entre amis!





**PATINOIRE**

Voici l'horaire d'utilisation de la patinoire pour cet hiver :

|                   |                   |                      | Chalet ouvert |
|-------------------|-------------------|----------------------|---------------|
| Lundi             | 18 h à 19 h       | Patinage             | Fermé         |
|                   | 19 h à 21 h       | Ballon sur glace     |               |
| Mardi et mercredi | 18 h à 19 h 30    | Patinage             | Fermé         |
|                   | 19 h 30 à 21 h    | Hockey               |               |
| Jeudi             | 18 h à 18 h 30    | Patinage             | 18 h à 21 h   |
|                   | 18 h 30 à 19 h 30 | Hockey pour enfants* |               |
|                   | 19 h 30 à 21 h    | Hockey               |               |
| Vendredi          | 18 h à 19 h 30    | Patinage             | 18 h à 21 h   |
|                   | 19 h 30 à 21 h    | Hockey               |               |
| Samedi            | 13 h à 15 h       | Patinage             | 13 h à 21 h   |
|                   | 15 h à 17 h       | Hockey               |               |
|                   | 17 h à 19 h       | Patinage             |               |
|                   | 19 h à 21 h       | Hockey               |               |
| Dimanche          | 13 h à 15 h       | Patinage             | 13 h à 19 h   |
|                   | 15 h à 17 h       | Hockey               |               |
|                   | 17 h à 19 h       | Patinage             |               |

Quelques précisions :

- \* Pendant la période de hockey pour enfants, un adulte sera sur place pour superviser des ateliers de pratique et des parties amicales (accessible à toute personne débutante).
- \* Lorsque le chalet de service est fermé, l'abri de baseball demeure accessible pour les personnes qui veulent mettre et enlever leurs patins. NOUVEAUTÉ : Vous pouvez allumer et éteindre les lumières à partir de l'interrupteur situé sur le poteau d'électricité près des marches menant à la patinoire. Veuillez les éteindre si vous êtes la dernière personne à quitter.
- \* Lorsque vous êtes la dernière personne à utiliser les buts de hockey, veuillez les sortir de la patinoire avant de quitter.
- \* L'horaire pourrait être modifié sans préavis, selon les conditions météorologiques ou la disponibilité des employés. Surveillez notre page Facebook « Municipalité de L'Isle-Verte » pour connaître les plus récentes mises à jour.



Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons du plaisir sur la glace!

## Vie communautaire

### TOURNOI DE HOCKEY SAMUEL-CÔTÉ

Le Tournoi de hockey Samuel-Côté est de retour cette année et se déroulera le **samedi 3 février prochain**. Tous les Isle-Vertois.es sont invités à s'y rendre pour encourager les joueurs et contribuer à mettre de l'ambiance sur place! Pour les détails de l'événement:  Tournoi de hockey Samuel Côté.

Veuillez noter que conséquemment, la patinoire sera exclusivement réservée à l'usage du tournoi.

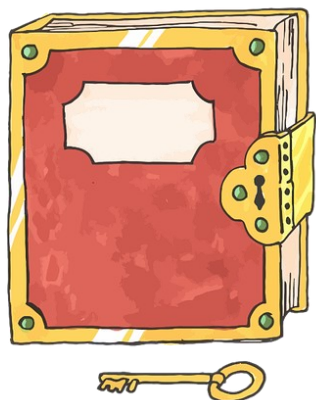
### DISCO PATIN

Pour souligner la 20<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendra du 12 au 16 février 2024, la Municipalité de L'Isle-Verte organise une soirée de disco patin. Une belle ambiance vous attend sur la patinoire le **vendredi 16 février entre 18 h et 21 h** : musique, lumières colorées, bâtonnets fluorescents et chocolat chaud seront au rendez-vous!

Nous profiterons de cette occasion pour comptabiliser le nombre de patineurs pour participer au défi patin intermunicipal et tenter de remporter les grands honneurs!



### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ROBERTINE-BARRY



**Nouveauté** : le Wi-Fi est dorénavant accessible pour les utilisateurs!

Saviez-vous que notre bibliothèque profite d'un service de rotation de livres qui nous permet de renouveler une partie de notre collection cinq fois par année? Mis en place par le Réseau BIBLIO, c'est notamment grâce à ce concept que nous pouvons avoir de nouveaux livres pour tous les âges et tous les goûts! La prochaine rotation est d'ailleurs prévue le 24 avril.

#### Expositions thématiques

Les enfants du monde : jusqu'au 28 février 2024  
L'horreur fantastique : 28 février au 27 avril 2024  
L'aérospatial : 27 avril au 27 juin 2024

### SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Pour souligner la **50<sup>e</sup> édition** de la Semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 14 au 20 avril 2024, l'équipe municipale souhaite mettre en valeur l'implication des gens d'ici. Pour ce faire, une section du prochain journal municipal sera dédiée aux bénévoles qui font une différence dans notre communauté. Vous connaissez une de ces perles rares qui donnent sans rien attendre en retour? Envoyez-nous un court texte, **en format Word**, expliquant leur rayonnement à travers la Municipalité de L'Isle-Verte ainsi qu'une photo.

Vous avez jusqu'au **15 mars 2024, 17 h** pour nous faire parvenir le tout à l'adresse: [reception@isle-verte.ca](mailto:reception@isle-verte.ca).



## FRIPERIE DU NORDET

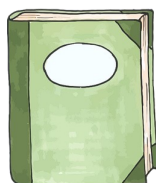
de tout pour tous !



### MAGASINER À LA FRIPERIE, CE N'EST PAS UNE OPTION, C'EST SOUVENT LA SOLUTION

Au fil des années, les citoyen·ne·s de l'Isle-Verte ont développé certaines habitudes éco-responsables. En effet, par l'entremise de la Friperie du Nordet, la communauté donne généreusement et offre une deuxième vie à plusieurs articles au lieu de les diriger vers le site d'enfouissement.

*Par exemple, saviez-vous qu'entre le mois d'octobre 2022 et la mi-juillet 2023, la Friperie du Nordet a fourni à Rossi TransCanada Inc. 12 376 lbs de vêtements et d'objets pour la revente ?*



### POUR FACILITER LA TÂCHE À NOS BÉNÉVOLES

Saviez-vous aussi que tous les articles sont triés, nettoyés et arrivent bien propres sur les tablettes grâce au travail méticuleux de notre responsable et des bénévoles ? Pour les aider, vous devez absolument éviter d'apporter:

- des vêtements souillés
- de la vaisselle brisée
- des objets ou bibelots cassés ou abîmés



### VOUS Y DÉNICHerez

- Des vêtements pour tous les âges
- De la vaisselle
- Des articles de couture ou de tricot / De la literie
- Des CD, des DVD, des cassettes VHS / des vinyles/ De l'électronique
- Beaucoup d'articles pour les enfants / Des jouets
- Des luminaires/ Des meubles
- Des objets de décoration ou de collection
- Des livres



### UN ESPACE DYNAMIQUE AU COEUR DU VILLAGE

En plus de nous apporter des dons, si vous y faites des achats, vous permettez de dynamiser cette entreprise d'économie sociale qui oeuvre pour le bien-être de notre communauté !

Propriétaires de l'immeuble, la Friperie aura, dans les mois à venir, de nombreux défis à relever.

### VOUS ÊTES SOLIDAIRES DE LA CAUSE

Suivez notre page Facebook 

et  
Offrez-nous un peu de temps :  
(418) 898-2812 poste 308



## CERCLE DE FERMÎÈRES DE L'ISLE-VERTE

### Des ateliers et des rencontres sont à l'agenda de notre Cercle de Fermières !

- Un **atelier de couture** a eu lieu dans la semaine du 15 janvier afin de réaliser les différentes étapes de **confection d'un tablier**.
- Le 7 février prochain, à 19 h 30, notre rendez-vous mensuel se tiendra à la Villa Rose des Vents et se fera sous la forme d'une rencontre sociale. Le volet pratique: des démonstrations de **tapis sur cadre**.

*Mesdames, vous n'avez pas encore osé rejoindre le cercle? Venez participer à la rencontre du 7 février. Cela ne vous engage en rien! Vous êtes les bienvenues! C'est une belle façon de nous connaître et d'en apprendre plus sur notre association...*

### Pour la population

#### INVITATION À UN BRUNCH

Où? **Pavillon de l'amitié: 140, rue Saint-Jean-Baptiste**

Quand? **Dimanche 18 février, de 10 h à 14 h**

Pour faciliter la planification du repas, veuillez contacter un membre du conseil pour **réserver avant le 14 février** (Jocelyne Michaud, 418 898-2162, Monique Lebel, 418 898-2253 ou Nicole Dubé, 418 898-2541). Il sera aussi possible de vous joindre à nous la journée même.



### Pour les jeunes

#### ACTIVITÉ TISSAGE POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE

Au cours de la semaine de relâche, nous offrons aux jeunes la possibilité de réaliser des pièces sur nos métiers. Les jeunes de **9 ans et plus**, intéressés par cette activité, doivent communiquer avec Jocelyne Michaud au 418 898-2162. Nous proposerons un horaire selon le nombre d'inscriptions reçues.

**Prenez note que pour le reste de l'année, nous reprenons nos activités à la Villa Rose des Vents. Merci au club des 50 ans et plus, ainsi qu'à la Municipalité pour la disponibilité du Pavillon de l'amitié au cours de l'automne.**

#### FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS DE NOTRE TIRAGE ANNUEL

|                            |                                                          |                                    |
|----------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <u>1<sup>er</sup> prix</u> | Catalogne tissée                                         | Simon Beaulieu, de L'Isle-Verte    |
| <u>2<sup>e</sup> prix</u>  | Napperons (4), motif chèvrefeuille et un chemin de table | Berthier Lebel, de Saint-Épiphanie |
| <u>3<sup>e</sup> prix</u>  | Linges à vaisselle (4) tissés                            | Paul Beaulieu, de Trois-Pistoles   |
| <u>4<sup>e</sup> prix</u>  | 50 \$                                                    | Lucie Dubé, de Repentigny          |
| <u>5<sup>e</sup> prix</u>  | 25 \$                                                    | Lise D'Astous, de L'Isle-Verte     |
| <u>6<sup>e</sup> prix</u>  | Livre de recettes                                        | Jacinthe Champagne, de Québec      |

## BIENVENUE AU PAVILLON DE L'AMITIÉ!

Au Pavillon de l'amitié, tous les membres du Club des 50 ans et plus et leurs amis sont les bienvenus pour venir discuter, socialiser et se divertir en bonne compagnie.

Les après-midis de la semaine, le Pavillon est ouvert et offre diverses activités sociales comme des jeux de cartes, des jeux de société, des cours de Tai-chi, la pétanque-atout, la danse en ligne, etc. De plus, une chorale est en formation uniquement pour le plaisir de chanter, si le projet vous intéresse.



Le Pavillon est offert **gratuitement** à tous les organismes sans but lucratif. Le Cercle de Fermières, les Chevaliers de Colomb et la Garde paroissiale l'utilisent présentement et nous en sommes heureux. Cette offre est rendue possible grâce à une participation de la Municipalité qui contribue partiellement aux coûts d'entretien du bâtiment. Le conseil

municipal y tient ses réunions publiques et d'autres activités occasionnelles.

Le Pavillon de l'amitié ouvre ses portes à toute la population pour y tenir diverses activités sociales ou culturelles, des réceptions de tous genres, des réunions d'affaires, etc. Nos tarifs de location varient selon leur nature.

Pour les familles ou autres groupes non formels, les coûts sont de 115,00 \$ pour une journée et de 75,00 \$ pour une soirée ou une demi-journée.

Pour les organismes commerciaux ou gouvernementaux, les tarifs sont de 135,00 \$ pour une journée et de 100,00 \$ pour une soirée.

Des frais minimes peuvent s'ajouter dans le cas où des tâches extraordinaires seraient demandées par le locataire.

Le Pavillon est doté d'un service de cuisine complet et d'un système de communication électronique avec deux grands écrans. Il est possible d'accueillir un maximum de 80 convives attablés.\*

Enfin, depuis le mois de janvier, le Pavillon de l'amitié est aussi utilisé pour la célébration de services funèbres et de quelques messes dominicales.

Vous êtes les bienvenus au Pavillon de l'amitié!

*Maurice Dumas*  
*Président du Club des 50 ans et plus*



**\*Pour des renseignements concernant les locations, contactez-nous au 418 898-2812, poste 317.**





### VŒUX DE LA PART DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

*L'avenir se nourrit des rêves de nos ancêtres.* La Fondation du patrimoine, dont la mission est « la préservation et l'animation de la Cour de circuit », souhaite à chacun et chacune une heureuse année! Que 2024 voit éclore plein de projets. Qu'elle soit énergique et porteuse d'espoir.

Nous remercions nos partenaires qui nous ont supportés au cours de 2023: Artistes et exposants, public, bénévoles, la Municipalité de L'Isle-Verte ainsi que nos généreux commanditaires.



La Fondation du patrimoine a besoin de renfort pour poursuivre sa mission. Elle recrute des bénévoles pour combler les postes de : secrétaire, publiciste, administrateur.trice. Tu aimes relever des défis? Tu a envie de consacrer quelques heures au service de ta communauté? Joins-toi à l'équipe du C.A. de la Fondation du patrimoine. Communique avec Françoise au 418 898-6120 ou à l'adresse courriel suivante: [courdecircuit@gmail.com](mailto:courdecircuit@gmail.com).

Unissons nos forces pour relever des défis et écrivons une autre page de l'histoire de L'Isle-Verte!

Les membres du C.A. : Françoise Dubé, présidente, Louise Bélanger, administratrice, Annick Pelletier, graphiste-pigiste, Suzanne Marquis, représentante municipale, Martine Girard, contractuelle à la trésorerie.

### CONSEIL DE FABRIQUE

Des nouvelles de votre Conseil de Fabrique de la paroisse de St-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte:

Un poste de marguillier a été laissé vacant, après à la démission de M. Fernand Boucher. M. Daniel Jr. Gauthier a été élu à ce poste le 10 décembre 2023. Nous remercions M. Fernand Boucher pour son implication au sein du Conseil de Fabrique.



Comme mentionné dans le journal municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2023 ainsi que dans le feuillet paroissial du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'église est maintenant fermée pour la période hivernale. L'ensemble du système de chauffage a été vidangé de son eau.

La Fabrique n'obtient plus les liquidités nécessaires pour opérer le système de chauffage. Ce dernier coûte environ 30 000 \$ par année pour l'huile et l'électricité.

Nous sommes désolés des inconvénients que cela pourrait causer aux paroissiens. Les célébrations auront lieu au Pavillon de l'amitié pour les mois de février, mars et avril. Consultez le feuillet paroissial pour les dates des célébrations.

*Suzanne Marquis  
Présidente de la Fabrique*



## ACTIVITÉ DE LA « GUIGNOLÉE » DE LA FIN D'ANNÉE 2023

Les Chevaliers de Colomb du Conseil Seigneur Côté de L'Isle-Verte, Saint-Éloi et Saint-Paul-de-la-Croix souhaitent remercier tous les généreux contributeurs qui ont permis, encore cette année, d'apporter un peu de joie à des personnes qui vivent des moments plus difficiles durant une période qui devrait en être une de réjouissance.



La « Guignolée » fait partie de ces traditions de partage qui nous rappellent, à tous, que la richesse ne se compte pas expressément en dollars mais en gestes de bienveillance que l'on peut générer autour de nous.

Nous ne pouvons passer sous silence l'effort de tous les bénévoles qui ont mis la main à la pâte pour visiter la majorité des résidences et ainsi recueillir vos dons en produits non périssables

et en argent. Vous êtes des communautés remarquables avec un cœur débordant de générosité.

Un merci tout aussi particulier à nos collaborateurs qui soutiennent cette belle œuvre, années après années :

**Caisse Desjardins de Viger et Villeray**  
**Marché des Îles**  
**Hydromellerie de St-Paul-de-la-Croix**

**Madame Amélie Dionne, députée provinciale**  
**Fromagerie des Basques**  
**Le personnel et les gestionnaires de chez April Super Flo**

Que 2024 vous comble de bonheur avec vos proches et que la Santé demeure au rendez-vous.

## HORAIRE DES RÉUNIONS MENSUELLES POUR 2024

Aux membres Chevaliers du Conseil Seigneur Côté, prenez note des dates suivantes pour les réunions mensuelles de l'année 2024.

**Lundi, 19 février**

**Lundi, 18 mars**

**Lundi, 15 avril**

**Lundi, 20 mai**

**Lundi, 17 juin**

Les réunions ont lieu au Pavillon de l'amitié situé au 140, rue Saint-Jean-Baptiste et débutent à compter de 19 h 30.

Tous les membres Chevaliers sont invités à y prendre part et à y partager leur avis relativement aux différents points que comporte l'ordre du jour. C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer, car les nouvelles idées et suggestions sont toujours très appréciées.

Bienvenue à tous nos membres !

*Guy Bérubé, Grand Chevalier*  
*Conseil 10096 Seigneur Côté*





## CONSEILS POUR UNE CONDUITE HIVERNALE SÉCURITAIRE

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60 \$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100 \$ à 200 \$.



Voici quelques conseils pour demeurer en sécurité sur les routes en hiver :

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide lave-glace, pelle, vêtements chauds) et conservez-la en tout temps dans votre véhicule;
2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent;
3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et faites attention à la glace noire, même s'il fait beau;
4. Si possible, reportez votre déplacement lorsque les conditions routières sont mauvaises;
5. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Pour terminer, vous pouvez contacter info transports avant un déplacement, soit par téléphone en composant le 511 ou par Internet au [www.quebec511.info/fr/default.aspx](http://www.quebec511.info/fr/default.aspx) (site Web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).



### **Dave Ouellet, sergent**

Coordonnateur des relations communautaires  
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup,  
Sûreté du Québec  
Bureau 418 862-6303, poste 209  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)





## **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SEIGNEURIES**



### **Un service gratuit d'appels de sécurité pour les aînés, les personnes vulnérables ou vivant seules.**

À l'heure que vous choisissez, vous recevez un appel à votre résidence. Vous devez alors répondre et appuyer sur la touche 1 de votre téléphone pour confirmer que tout va bien.

Si vous êtes en détresse et ne pouvez répondre à l'appel, dû à une chute, d'une perte de conscience ou pour toute autre raison, une alerte sera émise à notre centrale téléphonique.

Nous contactons alors une des personnes de confiance que vous avez identifiées pour qu'elle se rende à votre domicile, afin de vérifier votre état de santé.

### **C'est simple, gratuit et efficace**

Et il y a plus : Recevez des appels à heures fixes pour vous rappeler le moment de prendre vos médicaments ou pour vous rappeler de prendre vos repas. Ces appels ne génèrent pas d'alerte.

Faites-le pour vous et pour rassurer vos proches qui s'inquiètent pour vous.

Proches aidants, inscrivez les gens que vous aimez et soyez rassurés sur leur état de santé.

***Pour vous inscrire ou inscrire un de vos proches,  
Communiquez avec le centre d'action bénévole de Rivière-du-Loup,  
au 418-867-3130, poste 222.***







### VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue Saint-Jean-Baptiste (Presbytère), L'Isle-Verte  
418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

#### HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**

Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

#### CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

**418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte**

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

#### HORAIRE DES MÉDECINS

##### MOIS DE FÉVRIER

Dr Caron: 6, 13, 20 et 27 février

Dr Munger: 21 février

##### MOIS DE MARS

Dr Caron: 5, 12, 19 et 26 mars

Dr Munger: 13 mars

### PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone : 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

**de 9 h à 16 h : Présence du pharmacien ou de la pharmacienne**



*Pharmacie Philippe Lépicier  
et Marie-Hélène Miousse inc.*

### QUELQUES CONSEILS DE SANTÉ CANADA CONCERNANT... LE MONOXYDE DE CARBONE

Saviez-vous que le risque d'exposition au monoxyde de carbone (CO) est plus élevé en hiver?

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et sans goût. Il se forme lorsque l'on brûle des combustibles tels que le bois ou les granulés de bois, le charbon, le gaz naturel, l'huile, le propane ou l'essence.

**L'exposition à de faibles concentrations de monoxyde de carbone** provoque des symptômes similaires à ceux de la grippe, comme la fatigue, l'essoufflement, des maux de tête et des faiblesses musculaires alors que **l'exposition à de fortes concentrations** ou **l'exposition prolongée à de faibles concentrations** de monoxyde de carbone peut causer une mauvaise vision, des étourdissements, une difficulté à penser, des douleurs à la poitrine et parfois même des convulsions.

Pour prévenir l'exposition, il est donc fortement recommandé d'installer un [détecteur de monoxyde de carbone](#) chez vous et de veiller à ce que vos appareils à combustion soient bien entretenus et inspectés par des professionnels.







# Calendrier des activités

## FÉVRIER 2024

| Dimanche                                                                                | Lundi                                                                                   | Mardi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Mercredi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Jeudi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Vendredi                                                                                                   | Samedi                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 28                                                                                      | 29                                                                                      | 30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 31                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1<br>  <br>  | 2<br>                   | 3<br>★<br>Tournoi de hockey<br>Samuel-Côté |
| 4<br>  | 5<br>  | 6<br> <br>                                                                                    | 7<br> <br>                                                                                    | 8<br> <br>                                                                                      | 9<br>                   | 10                                         |
| 11<br> | 12<br> | 13<br> <br>  | 14<br> <br>                                                                                   | 15<br>  <br> | 16<br> ★<br>Disco patin | 17                                         |
| 18<br>★<br>Brunch<br>Cercle de Fermières                                                | 19<br> | 20<br> <br>                                                                                   | 21<br>  <br> | 22<br> <br>                                                                                     | 23<br>                  | 24                                         |
| 25                                                                                      | 26<br> | 27<br> <br>                                                                                   | 28<br>  <br> | 29<br> <br>                                                                                     | 1                                                                                                          | 2                                          |

## MARS 2024

| Dimanche                                                                                  | Lundi                                                                                                                                             | Mardi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Mercredi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Jeudi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Vendredi                                                                                    | Samedi |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 25                                                                                        | 26                                                                                                                                                | 27                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 28                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 29                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1<br>  | 2      |
| 3                                                                                         | 4<br> ★<br>Semaine de relâche<br>TDJ hivernal<br>(4 au 8 mars) | 5<br> <br>                                                                                      | 6<br> <br>                                                                                      | 7<br>  <br>  | 8<br>  | 9      |
| 10<br> | 11<br>                                                         | 12<br> <br>  | 13<br> <br>                                                                                     | 14<br> <br>                                                                                       | 15<br> | 16     |
| 17<br> | 18<br>                                                         | 19<br> <br>                                                                                     | 20<br>  <br> | 21<br>  <br> | 22<br> | 23     |
| 24<br> | 25<br>                                                         | 26<br> <br>                                                                                     | 27<br>  <br> | 28<br> <br>                                                                                       | 29<br> | 30     |

### Légende :

Collectes (matières recyclables  ; matières organiques  ; ordures ménagères  )

Séances du conseil municipal  ; Présence de l'inspectrice en bâtiment  ; Bibliothèque 

Activités (badminton  ; viaactive  ; dîner communautaire  ; cafés-Ludo  ; bingo  ;

bouger et socialiser  ; tai-chi  ; danse  ; événement ponctuel ★ ).



## Coordonnées et horaires

### Équipe municipale

|                                                                       |                    |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Directeur général et greffier-trésorier, Benoit Randall               | 418 898-2812, #300 |
| Greffière-trésorière adjointe, Audrey-Anne Dubé                       |                    |
| Adjointe administrative, Trycia Goulet-Pelletier                      |                    |
| Inspectrice en bâtiment et en environnement, Julie Lemieux            |                    |
| Contremaître des travaux publics, Mathieu Dubé                        | 418 898-2812, #302 |
| Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad | 418 898-2812, #306 |

### Bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812

| JOURS    | AVANT-MIDI    | APRÈS-MIDI   |
|----------|---------------|--------------|
| Lundi    | <b>FERMÉ</b>  | 13 h à 17 h  |
| Mardi    | 8 h 30 à 12 h | 13 h à 17 h  |
| Mercredi | <b>FERMÉ</b>  | 13 h à 17 h  |
| Jeudi    | 8 h 30 à 12 h | 13 h à 17 h  |
| Vendredi | 8 h 30 à 12 h | <b>FERMÉ</b> |

### Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 308

| JOURS                | HEURES         |
|----------------------|----------------|
| Mercredi et vendredi | 13 h à 16 h 30 |
| Jeudi                | 13 h à 20 h    |
| Samedi               | 13 h à 16 h    |

### Bibliothèque municipale Robertine-Barry

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 309

| JOURS    | HEURES      |
|----------|-------------|
| Mercredi | 19 h à 20 h |
| Jeudi    | 13 h à 15 h |

### CALENDRIER DES COLLECTES 2024

#### Février

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |    |    |

#### Mars

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 |    |    |    |    |    |    |

#### Avril

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  |
| 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 |    |    |    |    |

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Toutefois, si vous décelez des erreurs, n'hésitez pas à nous en faire part, nous ne sommes pas infaillibles! De plus, prenez note que certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes nous arrivent à l'occasion en format PDF, il nous est donc impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.